

# JEU DU PARLEMENT

## PAR IMMERSION

### ★ RÉPARTITION DES RÔLES ★

Chaque élève tire une carte. Il prend connaissance du rôle qui lui est attribué. Ceux-ci sont au nombre de cinq (se déclinant tant au masculin qu'au féminin) :

#### Législatif

- Conseiller général
- Questeur
- Président du Conseil général

#### Exécutif

- Conseiller communal
- Président du Conseil communal

Bien entendu, l'enseignant peut écarter certaines cartes, notamment celles des présidences. Les élèves représentant l'exécutif peuvent par exemple choisir eux-mêmes leur président.e.

### CARTES "PROPOSITION"

Optionnelles, ces cartes sont à disposition des élèves pour faciliter la formulation de propositions à débattre.

### CARTES "ACTION"

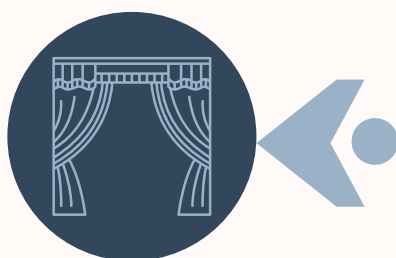
Ces cartes constituent des événements ou des actions. L'enseignant peut en proposer selon sa sensibilité à un moment donné (par jet de dés ou à la suite du nombre x d'interventions par ex.)



## DÉROULEMENT



Le jeu se déroule toujours en trois phases : l'**ouverture de la séance**, le **débat** et le **vote final**.



### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Chacun s'assoie sur la place qui lui est attribuée. La présidence salue les membres présent et demande au questeur.e de procéder à l'appel.

Le/la questeur.e appelle par leur nom les membres du parlement. Ces derniers doivent répondre "présent". En raison de la séparation des pouvoirs, seuls les membres du législatif sont appelés.

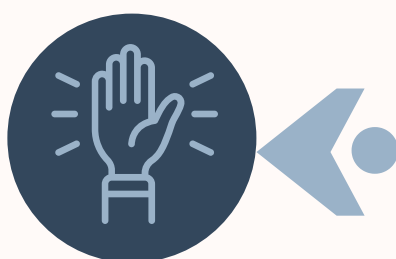
**Remarque** : cette phase permet aux élèves d'entrer dans le jeu, de se familiariser avec les micros et, pour les plus craintifs, d'intervenir brièvement.



### DÉBATS

La présidence ouvre les débats. Le Conseil communal demande la parole. La présidence la lui donne. Le Conseil communal expose la proposition soumise au parlement.

La présidence gère les débats et octroie la parole au personne qui la souhaite. Différentes variantes peuvent bien sûr être proposées et exploitées (proposition d'un groupe ou d'un membre du législatif par ex.)



### VOTE FINAL

La présidence passe aux votes. Ceux-ci se font à mains levées. De manière exceptionnelle, ces votes peuvent se faire nominalement ou par bulletin secret avec une urne à proximité.